

## ADMINISTRATION

### Administration générale

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 30 septembre 2016 relatif à la titularisation d'inspecteurs du travail stagiaires**

NOR : ETSR1630881A

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,  
Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail;

Vu le décret n° 2013-511 du 18 juin 2013 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps de l'inspection du travail;

Vu l'arrêté du 8 août 2013, modifié fixant l'organisation générale et le contenu de la formation pour le recrutement exceptionnel d'inspecteurs du travail stagiaires;

Vu l'arrêté du 17 juin 2016 relatif aux décisions de titularisation et de prolongation de stage des inspecteurs du travail stagiaires de la promotion 2015;

Vu la décision du jury en date du 10 juin 2016;

Vu la décision du jury en date du 28 septembre 2016,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les inspecteurs du travail stagiaires dont les noms suivent sont titularisés dans le corps de l'inspection du travail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

M. BALMONT Frédéric.

Mme LUTUN Hélène.

#### Article 2

Mme DISSE Nicole est réintégrée à compter du 1<sup>er</sup> septembre dans le corps des contrôleurs du travail.

#### Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 septembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels,*  
M.-F. LEMAÎTRE